



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2017 Convocation du 24 mai 2017

Présents : David EMERAUD, Florence PERRISSEZ, Laurent MAZARD, Richard TESTA, Virginie SIGNOL, Stéphane VILLARD, Béatrice Di RAFFAELLE-THUILIER, Murièle MICHAUD.

Excusés : Caroline PEAUCELLE, Pascal BLOND,

Le quorum est atteint : Stéphane VILLARD est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil du 2 mai 2017

DELIBERATIONS

1/ ACHAT D'UNE LICENCE IV DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION DU COMMERCE MULTI-SERVICES.

Monsieur, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'achat d'une Licence IV pour l'exploitation du Bar-Restaurant « Le Puits » dès l'ouverture du commerce multi-services. Cette licence pourra être proposée en location au futur gérant, titulaire du permis d'exploitation obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 8 pour, 0 contre et 0 abstention

- **APPROUVE** l'achat de la licence IV.

2/ TRANSFERT DE COMPETENCE RELATIVE AUX INSTALLATIONS ET RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AU SEDI.

Monsieur, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le transfert de compétence relative aux installations et réseaux d'Eclairage Public au SEDI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 0 pour, 8 contre et 0 abstention

- **DESAPPROUVE** le transfert de compétence.

Le Conseil Municipal attend des pièces comptables complémentaires afin de se positionner sur cette éventualité.

3/ DESTINATION COUPE DE BOIS

Monsieur, le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, après avis de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2016 dans la forêt communale, gérée par l'ONF, dans le cadre du Régime Forestier qu'il convient de procéder en 2017, au martelage des coupes désignées ci après :

Coupes à marteler :

Coupes réglées en 2016, parcelle 4, vente en volume estimé : 250 m³, Bois sur pied.
Descriptions et prescriptions sur tableau ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE ET DEMANDE** à l'Office National de Forêts de bien vouloir procéder en 2017 au martelage des coupes désignées ci-dessus,
- **PRECISE** la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation ci-dessus,

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de ventes.

4/ CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE ET SANTE AU TRAVAIL – AVENANT N°1

Monsieur, le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la cotisation au service de santé au travail et de médecine professionnelle est fixée selon un pourcentage de la masse des rémunérations versées aux agents de la Collectivité telles qu'elles apparaissent aux états liquidatifs trimestriels dressés pour le règlement des charges sociales dues aux organismes de Sécurité sociale, au titre de l'assurance maladie.

Depuis le 1^{er} mars 2017, la tarification est la suivante :

- Affilié(e)s au CDG : 0.51% de l'assiette décrite au 1^{er} alinéa de l'article 16 de la convention.
- Non affilié(e)s au CDG : 0.55% de l'assiette décrite au 1^{er} alinéa de l'article 16 de la convention.

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion peut décider de l'augmentation du taux de cotisation. La collectivité sera informé par courrier de cette augmentation. Toute modification du tarif s'appliquera sans autre formalité à la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 pour, 0 contre et 0 abstention :

APPROUVE l'Avenant N°1 de la Convention médecine préventive et santé au travail transmise par le Centre de Gestion de l'Isère.

5/ DEMANDE DE SUBVENTIONS 2017 – ETANG DE GÖLE 2017 – ESPACE NATUREL SENSIBLE.

Monsieur, le Maire informe le Conseil Municipal, qu'au vu des actions et travaux réalisés sur l'Étang de Gôle, espace naturel sensible, il convient de solliciter le Département quant aux subventions éventuelles à percevoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Département.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande de subventions d' Espace Naturel Sensible auprès du Département.

6/ DESIGNATION D'UN DELEGUE CLECT.

Monsieur, le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que suite à l'entrée de la commune de Montcarra, au 01/01/2017, dans la Communauté de Commune des Balmes Dauphinoises, il convient de désigner un Délégué appelé à siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE ET DESIGNE** comme délégué titulaire : David EMERAUD.
- **APPROUVE ET DESIGNE** comme délégué suppléant : Richard TESTA

INFORMATIONS

Travaux

Les travaux de la Grande Rue sont terminés, la signalisation verticale sera mise en place avant fin juin. Il subsiste des questions quant à la limitation de vitesse sur la totalité de la Grande Rue du fait du rétrécissement des voies et d'une signalisation médiane éventuelle. En effet, les usagers roulent au milieu de la route et non à droite. Une problématique existe également sur une éventuelle matérialisation au sol des trottoirs, abimés par le passage des camions.

L'intervention technique de l'opérateur Orange devrait avoir lieu rapidement pour les câbles tombés au sol chemin de Fuysieux.

Elections

Préparation des deux tours des élections législatives 2017 avec organisation des tours de garde du bureau de vote ce jour.

Ecole

La municipalité est en réflexion sur les rythmes scolaires de la rentrée 2017/2018 dans l'attente des nouvelles directives de l'Education Nationale. Une réunion parents/enseignants/municipalité est à prévoir avant fin juin.

Manifestations

Le 69^{ème} Critérium du Dauphiné traverse notre commune le 7 juin de 11h30 à 17h. Routes D54 et D143 interdites à la circulation et au stationnement.

Jury d'Assises

Le Conseil Municipal a tiré au sort le nom de 3 personnes inscrites sur les listes électorales de la commune afin de figurer éventuellement sur la liste annuelle du Jury Criminel, établie au titre de l'année 2018 pour le ressort de la Cours d'Assises de l'Isère. A cette fin, un courrier explicatif ainsi qu'un questionnaire sera transmis dans les plus brefs délais aux personnes concernées. Ces dernières devront nous retourner le questionnaire dûment complété et signé afin de transmission à la Commission d'Etablissement de la liste annuelle du Jury Criminel.

Tableau des Commissions Communales

M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre connaissance du tableau des Commissions Communales pour mise à jour. Soit en modifiant leurs affectations soit en complétant leurs domaines.

Prochain Conseil Municipal prévu le jeudi 6 juillet 2017 à 20h00.

Fin de séance.

The image shows several handwritten signatures. On the left, there is a signature in black ink that appears to be 'J.P.'. To its right is a signature in blue ink that is mostly illegible. Below these, there is a signature in blue ink that reads 'officiant'. To the right of the 'officiant' signature is another signature in blue ink, also illegible. On the far right, there is a large, circular signature in blue ink that is completely illegible.